



Direction Générale

Kinshasa, le 15 JUL 2025

AVIS DE REPORT (1^{er})

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT : N° 20/ANSER/DG/T/2025 RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE NIOKI (3000kWc) POUR L'ELECTRIFICATION DE NIOKI CENTRE DANS LA PROVINCE DE MAI-NDOMBE

Date de publication initiale : 27 juin 2025

Date limite initiale de dépôt des offres : 06 août 2025 à 14h30' (Heure de Kinshasa ou GMT+1)

Date d'avis de report 1 : 15 juillet 2025

Date limite de dépôt des offres : 01 septembre 2025 à 14h30' (Heure de Kinshasa ou GMT+1)

En vue de permettre aux candidats intéressés par le présent marché de mieux préparer et présenter leurs dossiers de soumission et en complément de l'Avis d'Appel d'Offre n° 20/ANSER/DG/DT/2025 relatif à la construction de Centrale solaire photovoltaïque de Nioki (3000kWc) pour l'électrification de Nioki Centre, dans la Province de Mai-Ndombe, publié dans les sites web www.anser.gouv.cd, www.arnp-rdc.org, www.mediacoongo.net, la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain (ANSER en sigle) informe le public que la date limite de dépôt des offres, initialement prévue pour le 06 août 2025, est reportée au lundi 01 septembre 2025 à 14h30' (GMT +1) et l'ouverture des plis est prévue le lundi 01 septembre 2025 à 15h00' (GMT +1) au bureau de l'ANSER à l'adresse ci-dessous.

La visite de site aura lieu du 14 au 17 août 2025 à Nioki.

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse ci-après :

L'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et péri-urbain « ANSER », situé au n°4854, Avenue Lukusa, dans la Commune de la Gombe ouverte du lundi au vendredi de 8h00' à 15h30', heures locales (TU + 1)

Contact : (+243) 820305388

E-mail : pm@anser.gouv.cd

anser@anser.gouv.cd

Fait à Kinshasa, le 15/07/2025

Personne responsable des Marchés

Cyprien MUSIMAR NDELE

